

ÉPREUVE DE LANGUES VIVANTES A

Durée : 3 heures

ALLEMAND

Rappel des modalités de concours de l'épreuve d'allemand en PT LVA : il s'agit d'une épreuve de 3h qui consiste à rédiger en allemand et en 450-500 mots la synthèse de cinq documents récents. Les cinq documents sont trois textes et deux autres types de documents (image, schéma, bande dessinée, graphique, tableau de chiffres ou de statistiques).

Le sujet d'allemand PT de la session 2022 reposait sur trois textes, une image et des statistiques à analyser. La problématique de cette année concernait l'hyper surveillance technologique et ses aspects positifs et négatifs. Ce sujet posait la difficile question d'un futur où pour assurer une meilleure sécurité des citoyens différentes options de contrôle de la vie privée se multiplient.

METHODOLOGIE

La méthodologie de l'exercice de synthèse est globalement maîtrisée. On rappelle cependant qu'il est interdit de faire des copiés-collés des documents. Il ne faut pas négliger la structure de la synthèse, ce qui implique d'avoir un plan bien établi sur la problématique traitée. Cet aspect fait souvent défaut et est fortement pénalisé.

Par ailleurs, tous les ans, les documents sont inégalement traités. Il est flagrant de constater que les images et les schémas sont dans la grande majorité des copies pas exploités ou très mal décrits. Cela révèle que les candidats ne savent pas décrire une image ou analyser un graphique, ce qui est extrêmement dommageable pour cette épreuve. Les documents iconographiques sont aussi importants que les textes et leur analyse ne peut pas tenir en une phrase seulement. Une analyse plus poussée des documents iconographiques est donc attendue. On constate peu d'excellentes notes cette année, à cause de ces absences d'analyses des documents qui ne sont pas des textes.

Plusieurs copies n'avaient pas de titre : nous rappelons que l'absence de titre à la synthèse est pénalisée. Une relecture très attentive du devoir permet d'éviter certaines étourderies comme des fautes dès le titre ou l'oubli du comptage des mots. De même, le jury apprécie les décomptes intermédiaires du nombre de mots exprimés soit par des points, soit par des barres permettant de contrôler rapidement le comptage final des mots. Un décompte tous les 25 ou 50 mots est une bonne option.

Cette année encore, le jury déplore la détérioration de l'écriture. Il est essentiel de soigner son écriture, d'éviter les ratures et de bien distinguer les « m » et des « n », aspect important en allemand sur le plan grammatical. Dans le doute, le jury tranche pour une faute ...

LANGUE

La richesse lexicale est un vrai plus d'un point de vue stylistique ; les meilleures copies ont d'ailleurs un excellent niveau de langue tant sur le plan lexical, stylistique, syntaxique que grammatical en général. La maîtrise parfaite des verbes forts permet cette richesse stylistique.

Les plus mauvaises copies ne maîtrisent pas les règles basiques de grammaire, une révision est plus que souhaitable peu avant le concours...

Ont été fortement pénalisées les erreurs d'articles sur des mots qui devraient être connus de très longue date comme « Welt », « Gesellschaft » ou « Sicherheit ». Il est impardonnable de ne pas connaître le genre de ces mots-là.

Le jury se réjouit d'avoir pu lire cette année encore de fort bonnes copies et ne saurait que trop encourager les candidates et candidats à lire les rapports de jury des années précédentes pour optimiser les travaux rendus.

ANGLAIS

PRESENTATION DU SUJET

Le sujet donné cette année portait sur la société de surveillance aux Etats-Unis, et plus particulièrement sur ses acteurs (*How is control exerted by the various actors of the American surveillance society?*). Il s'agissait ici de confronter les candidats à un sujet de société majeur, incarné dans le contexte culturel spécifique des Etats-Unis.

Cinq documents différents étaient soumis aux candidats pour cette épreuve de synthèse : trois textes journalistiques, caractérisés par une subjectivité marquée puisque les auteurs y expriment un point de vue personnel ; une photographie, dont le jury regrette qu'elle ait trop souvent été peu, voire pas, exploitée par les candidats ; ainsi qu'un graphique.

La question donnée invitait donc à s'interroger sur les points suivants : qu'est-ce que la société de surveillance aux Etats-Unis ? Quels sont ses acteurs ? De quel contrôle parle-t-on (qui contrôle qui et comment, sur quoi ?)

Il s'agissait donc d'identifier les acteurs de la société de surveillance (le gouvernement, les grandes entreprises technologiques et le grand public/les citoyens américains) et à mettre en évidence le contrôle, ou les tentatives de contrôle, qu'ils exercent les uns sur les autres. Les meilleurs candidats ont ainsi su problématiser cette relation d'interdépendance entre les acteurs, mais aussi l'évolution de cette relation dans le temps (rupture dans le passé, situation présente, risques pour le futur).

Un écueil pour les candidats était donc d'évacuer la spécificité culturelle des documents et de s'identifier ou de s'assimiler aux citoyens américains en utilisant de façon récurrente la première personne du singulier pour traiter le sujet (« *cameras monitoring us* », « *it makes our lives safer* », « *our data* »), ce qui pouvait même conduire à des problématiques erronées (« *How can we say that the American society is controlling us ?* »).

On rappellera que les candidat et candidates sont évalués sur trois grands critères :

- Langue (sur 20)
- Méthode (sur 15)
- Compréhension et restitution (sur 15)

COMPREHENSION DES DOCUMENTS ET TRAITEMENT DU SUJET

La très grande majorité des candidats a bien compris le dossier sur le plan factuel, notamment les trois documents textuels, et nombreux sont ceux qui ont bien identifié les acteurs et se sont efforcés d'étudier leur rôle.

Cependant, le jury regrette que, dans un nombre non négligeable de copies, les candidats aient omis de repérer le grand public comme étant un acteur essentiel de la société de surveillance. Certains candidats ont par ailleurs eu des difficultés à articuler leur propos autour de l'idée de contrôle, et à dépasser le traitement superficiel du dossier en montrant clairement les relations d'interdépendance entre le gouvernement, les GAFAM et le grand public. Enfin, le jury déplore la méconnaissance de *Nineteen Eighty-Four*, roman de George Orwell, qui a conduit un trop grand nombre de candidats à ne pas relever le parallèle fait dans le document 1, et plus largement dans le document 2, entre la situation dystopique imaginée par Orwell et la surveillance de masse aux Etats-Unis au XXI^e siècle, sans mentionner les copies qui n'ont simplement pas compris que *1984* était un roman et qui à la place l'ont compris comme l'année (une centaine).

Document 1

Cet article d'Adam L. Penenberg, contributeur pour *Wired*, magazine traitant de façon privilégiée de sujets technologiques et de l'impact de la technologie, montrait l'évolution de la surveillance après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, et mettait en garde le lecteur contre l'avènement possible de

la surveillance d'état.

Un nombre non négligeable de copies a rebaptisé la publication *The Wired* au lieu de *Wired* (peut-être en lien avec la série *The Wire*), ce qui envoie un très mauvais signal au correcteur. On ne peut pas exiger des candidats qu'ils connaissent cette publication (bien qu'il s'agisse d'un titre majeur de la presse spécialisée dans des domaines d'intérêt des candidats), mais on peut leur reprocher de ne pas être rigoureux et de ne pas savoir recopier exactement le titre d'une source.

La date de publication de ce document, décembre 2001, soit quelques mois après le 11 septembre) était porteuse de sens car elle le place en décalage de presque vingt ans avec le reste des documents composant le dossier. Il était donc attendu des candidats qu'ils relèvent cette particularité, qui devait également orienter leur appréhension de l'article, et la mise en lien avec les autres documents, et leur permettre d'identifier une dimension chronologique dans le dossier.

Quelques candidats ont situé de façon erronée les attentats terroristes en novembre (peut-être en raison d'une mauvaise lecture de la date 9/11 au format américain dans le document 3), en 2011 ou en 2021. Les idées principales du texte ont en général bien été repérées, notamment la tension entre l'exigence de sécurité et les concessions faites par les Américains sur le plan de la vie privée. Un grand nombre de candidats a d'ailleurs choisi l'impact des attentats du 11 septembre comme point de départ de leur développement, ce qui était tout à fait pertinent. Les meilleures copies ont mentionné le risque lié à la création éventuelle d'une base de données partagée entre le gouvernement et les entreprises détentrices de données issues de la surveillance (en faisant le lien avec la relation entre les entreprises technologiques et le gouvernement). Il était également intéressant de souligner l'évolution entre 2001 et aujourd'hui, par exemple en mettant en regard le consensus autour de l'acceptation de la surveillance par les consommateurs évoqué dans l'article d'une part et l'inquiétude de la population au sujet de cette même surveillance relevée dans les documents 2, 3 et 5.

Certains aspects du texte ont été moins bien compris des candidats. Certains ont ainsi affirmé que les technologies permettant la surveillance ont été mises en place après les attentats, alors que l'article dit précisément le contraire. Par ailleurs, « surveillance society » a parfois été entendu comme étant une entreprise. La position de l'auteur, qui alerte le lecteur sur une possible banalisation de la surveillance par l'État et sur une possible dérive sécuritaire n'a pas toujours été bien perçue : le développement de la surveillance par le gouvernement pour des raisons de sécurité est présenté dans certaines copies comme pleinement légitime.

Document 2

Il s'agissait ici d'un article de Kalev Leetaru, publié en ligne sur le site du magazine économique américain *Forbes*, qui compare de façon méthodique la surveillance de masse organisée par les GAFAM aux Etats-Unis en 2019 et la surveillance d'état exercée par un régime autoritaire imaginé par George Orwell dans *Nineteen Eighty-Four*.

Le plus souvent, la valeur prémonitoire du roman apparaît bien dans les copies. Les candidats ont globalement bien compris l'idée que les modalités de la surveillance ont effectivement été anticipées par Orwell, mais que ce sont finalement des entreprises privées et non l'État qui la mettent en place dans la réalité de 2019, mais ils ne l'expliquent pas toujours clairement.

Le contresens le plus fréquent sur ce document a été la confusion, particulièrement surprenante aux yeux du jury, entre le titre du roman et l'année 1984, qui a conduit une centaine de candidats à lire le texte comme une comparaison entre la société de surveillance américaine en 2019, et cette même société de surveillance américaine trente-cinq ans plus tôt, sans voir qu'il y avait là une référence à une œuvre de fiction dystopique. Même si les candidats méconnaissaient l'œuvre de George Orwell, l'article indiquait clairement qu'il s'agissait d'un roman. Quelques autres contresens ont porté le mot « thoughtcrime », dont tous les candidats n'ont pas compris que c'était un concept issu du roman, ce qui était pourtant explicité en note.

Document 3

Cette tribune de Shira Ovide, rédactrice en charge de la newsletter technologie au *New York Times*, revenait sur l'impact majeur des révélations du lanceur d'alerte Edward Snowden sur l'espionnage des entreprises technologiques américaines par la *National Security Agency*, sur l'évolution des pratiques de surveillance qui s'en est ensuivie, ainsi que sur l'évolution de l'opinion publique sur le sujet.

Une grande majorité des copies a montré une bonne compréhension de l'article, les candidats étant probablement familiers des révélations d'Edward Snowden en 2013. Le jury regrette cependant que certains candidats aient fait l'impasse sur ce point, qui était central pour le document, mais aussi pour l'ensemble du dossier. Il permettait en effet de problématiser le sujet autour de la relation entre les géants du numérique et le gouvernement, leur mésentente ayant une incidence sur la vie privée des Américains. Ces candidats ont eu tendance à traiter le document de façon plus partielle, en se concentrant uniquement sur l'idée de sécurité, en lien avec le document 1.

Les meilleures copies, trop peu nombreuses, ont bien exploité la teneur subjective de ce texte, dans lequel Shira Ovide pose clairement la question du contrôle des GAFAM par l'État, pour le mettre en lien avec le document 4, qui illustrait précisément cette idée.

Document 4

Cette photo de presse, publiée ici dans le *New York Times*, illustre l'audition de Mark Zuckerberg à la Chambre des représentants des Etats-Unis, par la sous-commission en charge des pratiques anticoncurrentielles, dans le cadre d'une série d'auditions des grands patrons d'entreprises technologiques américaines en juillet 2020.

Le jury déplore ici la pauvreté de la lecture et de l'analyse d'image constatée dans les copies. L'on rappellera ici qu'il est important d'interroger le document iconographique et de ne pas se contenter de le décrire ou d'y faire référence. Ainsi, il importait bien sûr que les candidats mettent en évidence ce qui était illustré (le titre était à cet égard très explicite et devait guider les candidats dans leur approche du document), mais aussi qu'ils se posent les questions suivantes : quelle est l'intention du photographe ? Quelle est la portée d'une telle image compte-tenu de la source dans laquelle elle a été publiée ? Quels sont ses destinataires ? Quel est l'effet créé par le cadre ? Qui regarde, observe, et contrôle qui dans cette photographie ? Qui domine qui ? Parmi les éléments qui pouvaient être relevés, l'on pourra mentionner la solennité et le caractère éminemment institutionnel du lieu (le drapeau, le grand sceau des Etats-Unis, les portraits officiels) ; la présence de caméras dont l'objectif est pointé vers le photographe ; la présence de Mark Zuckerberg sur un écran, prenant à la fois toute la place sur l'écran, mais étant visuellement écrasé par le cadre institutionnel à l'échelle de la photographie entière. Outre les nombreuses copies qui ont omis de traiter ce document, ou dans lesquels il était sous-exploité, plusieurs contresens ont été relevés par le jury. Il était ainsi erroné d'affirmer que la photographie plaçait le législateur américain et les GAFAM sur un pied d'égalité, que Mark Zuckerberg était traité comme l'égal du gouvernement, que la photographie montrait que Facebook aidait le gouvernement à contrôler les utilisateurs/citoyens ou encore que les entreprises technologiques s'efforçaient de protéger la vie privée des Américains. De telles erreurs d'interprétation auraient pu être évitées en prêtant davantage attention au titre du document.

L'écueil principal ici, présent dans 80% des copies, reste la mention rapide de mots clefs contenus dans le titre du document, sans proposer ne serait-ce qu'une phrase d'analyse. Par exemple, certaines copies présentent une simple phrase de description (« We can see Mark Zuckerberg at his trial ») sans aller plus loin. C'est insuffisant et démontre que l'image n'a pas été comprise.

Document 5

Il s'agissait ici d'un graphique en bâtons illustrant le degré de contrôle que les Américains ont le sentiment d'avoir sur les données personnelles les concernant collectées par les entreprises d'une part et par le gouvernement d'autre part. Il a été publié dans le cadre d'une étude du Pew Research Center, un institut de recherche majeur aux Etats-Unis, portant sur les Américains et leur vie privée.

Si le document a globalement été bien compris et correctement utilisé dans une majorité de copies, plusieurs erreurs sont tout de même à relever. Certains candidats n'ont pas correctement identifié la nature de ce document graphique, pourtant simple : ce n'est pas une infographie, encore moins une photographie. Sur le plan de la compréhension, il fallait bien voir que l'objet du graphique était la perception des personnes interrogées : le graphique ne portait pas sur le pourcentage de personnes interrogées qui ont le contrôle de leurs informations personnelles ni sur la part des Américains qui sont espionnés par les entreprises ou le gouvernement.

METHODE

Le jury se satisfait que les attentes de l'épreuve aient été très souvent bien respectées dans les copies de cette session : peu d'accrocs à la méthode ont été relevés. Pour le rappel détaillé de ces attentes, les candidats et professeurs de classes préparatoires pourront se reporter aux rapports des sessions précédentes.

En comparaison avec la session 2021, moins de candidats ont produit une synthèse comportant un nombre de mots excessif ou insuffisant. Il est également notable que l'écueil consistant à citer l'ensemble des documents à l'appui d'une idée très générale, relevé dans le rapport du jury de la session 2021 (pour rappel : (« space exploration has developed a lot (doc 1, 2, 3, 4, 5) »), ait été beaucoup moins fréquent lors de cette session. De même, bien qu'il reste trop élevé, le nombre de candidats ayant omis de faire figurer un décompte de mots est en baisse (89, contre 122 en 2021, pour un nombre total de copies similaire). Le jury déplore encore cette année 14 décomptes volontairement faussés et 125 copies sans titre, et s'inquiète surtout d'un nombre en hausse de copies dans lesquelles un document est escamoté (le plus souvent, le document 4) : 106 pour la session 2022. Il est rappelé ici que tous les documents sont d'égale importance et que les documents iconographiques doivent également faire l'objet d'une analyse afin d'en dégager des idées pertinentes pour la synthèse, en lien avec les autres documents.

Sur le plan formel, le jury s'attend à ce que les conventions d'usage soient respectées : les titres d'ouvrage, de périodiques ou d'œuvres d'art doivent être soulignés ; les titres d'articles, de chapitres, ou de parties d'œuvres doivent figurer entre guillemets.

Titre

Quelques bons titres, pertinents et percutants, ont été relevés par le jury :

- Message to: Mom, Copy to: Google, government
- The American dream is an American screen
- The United States of Surveillance
- The United Surveillance of America
- O spy can you see, by the dawn's early light?
- Big Tech is watching you, Uncle Sam too
- Big Browser is watching you
- Consumers, government or private companies: who is (the) Big Brother?
- After 9/11, the surveillance empire strikes back
- Totally Spies
- I spy, with my little eye...

Il est regrettable que certains candidats se contentent de reprendre la question posée en guise de titre : nous rappelons que cette pratique est pénalisée lors de la correction.

Si le jury est sensible aux références à la pop culture, aux bons mots (le titre étant le seul espace de créativité dans l'épreuve), on rappellera que les titres reprenant des slogans éculés ne sont pas très appréciés des correcteurs : « *Make surveillance great again* » par exemple a été lu plusieurs fois, alors qu'il n'avait pas vraiment de sens.

Introduction

Entrée en matière cruciale de la synthèse, l'introduction a une importance particulière et a fait l'objet des principaux écueils méthodologiques. En effet, certaines introductions se sont avérées beaucoup trop sommaires, voire lapidaires, car elles ne faisaient aucune mention d'un dossier de documents à l'étude.

À l'inverse, trop d'introductions étaient excessivement longues et lourdes, certaines rentrant dans le détail des idées des documents, répondant à la problématique ou comportant une présentation du corpus par le menu, ce qui n'a pas d'intérêt. S'il peut être admis de faire une référence habile à l'idée principale de certains documents pour mettre en évidence la façon dont ils s'articulent aux autres, c'est seulement dans le corps de la synthèse qu'il convient de traiter les idées de façon précise.

La phrase d'accroche fait partie des éléments attendus par le jury, il n'est donc pas admis d'en faire l'économie pour entrer de façon abrupte dans un inventaire des documents (« This file comprises five documents »). Elle ne doit pas non plus se référer à un fait extérieur au dossier. En tout état de cause, le lieu commun qui consiste à rappeler l'importance de la thématique générale du dossier dans le monde d'aujourd'hui (« *Over the past few years, the tech industry has become more and more important* ») est à éviter.

L'annonce d'un plan n'est pas une obligation formelle, mais rend la lecture de la synthèse plus aisée.

Problématique

La grande majorité des problématiques formulées en s'écartant de la question proposée dans le sujet ont cruellement manqué de pertinence, et ont pu mener à un traitement assez pauvre du dossier. Toutefois, quelques problématiques posées par les candidats de façon simple et claire étaient opératoires, par exemple « *What is 'the surveillance society' in the USA and how does it work?* ».

Plan et structuration des idées

Comme tous les ans, le jury déconseille vivement les plans binaires (I) *Positive aspects* II) *Negative aspects and limitations*) ou plaqués (I) *Economic aspects* II) *Social aspects* III) *Political aspects/Implications* ; I) *Causes* II) *Consequences* III) *Solutions*) dont on voit mal comment ils permettaient aux candidats de traiter le sujet.

Le plan le plus évident, qui a été choisi par les candidats qui ont le mieux saisi les enjeux du dossier, prenait appui sur les différents acteurs. Les axes principaux pouvaient ainsi être :

- I) The government's control, a way to wield power
- II) A new player – Big Tech
- III) Caught in the middle, what kind of control does the public have?

Un plan chronologique pouvait également convenir s'il était bien construit.

Quelques autres plans, non dénués de maladroites, ont donné lieu à des synthèses tout à fait satisfaisantes :

- I) How are people surveilled?
- II) What are the interactions between the actors of the surveillance society?
- III) Is this surveillance accepted by the American people?
- I) Why and how data is collected
- II) The possibility of a 'surveillance state'
- III) The balance of power in the surveillance society

Un grand nombre de candidats a fait un effort de structuration des idées principales de leur synthèse, et a notamment pris soin de commencer chaque partie par une *topic sentence*, conformément aux recommandations du jury. Néanmoins, sur le plan de la mise en relation des idées au sein des parties, elles ont souvent été présentées de façon isolée, parfois sans liens logiques ou avec des liens logiques qui ne correspondaient pas à l'articulation réelles des idées ('*that's why*' introduisant autre chose qu'une cause, par exemple). Cela contribue à créer une impression de juxtaposition et mène à une perte de cohérence du propos, voire à des faux sens. Le jury souhaite ici attirer l'attention des candidats sur l'utilisation excessive de '*then*' comme mot de liaison, qui ne devrait être utilisée que pour exprimer la postériorité d'un événement par rapport à un autre.

Quelques candidats semblent délibérément refuser de se conformer aux attentes de l'épreuve et se contentent de paraphraser les documents, parfois paragraphe par paragraphe, dans l'ordre de présentation des documents au sein, ce qui est très sévèrement pénalisé sur la note finale.

Reformulation

Le jury a constaté cette année un nombre très élevé de citations issues des documents du dossier, y compris dans certaines bonnes copies, et parfois sur la quasi intégralité de la synthèse. L'on rappellera

que les candidats sont évalués entre autres sur leur capacité à exprimer des idées précises et fines de façon personnelle. Ainsi, le jury souhaite mettre en garde les candidats contre le recours aux citations, qui est fortement pénalisé. Cela vaut pour les citations qui sont matérialisées comme telles, mais aussi lorsqu'elles sont intégrées à la rédaction comme si le candidat les avait formulées lui-même. Les membres du jury sont en effet très familiers du dossier et il est illusoire de penser que recopier une phrase ou expression provenant des documents passera inaperçu lors de la correction.

Il est par ailleurs regrettable que dans certaines copies, les idées du dossier soient simplement paraphrasées de façon malhabile. Les meilleurs candidats parviennent à présenter les idées importantes de façon claire et en les articulant les unes aux autres.

Conclusion

Le jury a noté une recrudescence d'ouvertures sous forme de question dans la conclusion, ce qui est souvent peu convaincant ('Do we still have privacy?') et est déconseillé aux candidats, de même que les platitudes ('mass surveillance has become part of the day-to-day life in the American society'), qui ne contribuent qu'à laisser une mauvaise impression finale au correcteur.

Langue

La correction linguistique constitue l'un des critères d'évaluation principaux de l'épreuve, puisqu'elle représente vingt points sur cinquante.

Le jury souhaite féliciter ici le petit nombre de candidats qui, même sans être anglophones, rédigent dans un anglais fluide et riche, qui a recours aux idiomatismes à bon escient et avec parcimonie, et qui est au service de l'expression précise et claire des idées. Les meilleures copies, dont le style est travaillé, témoignent même d'un grand sens de la langue.

Dans un nombre conséquent de copies, la langue est simple, parfois trop, mais peu erronée, ce qui permet aux candidats d'exposer leurs idées de façon tout à fait acceptable.

En revanche, dans un nombre important et croissant de copies, le jury s'inquiète de trouver un niveau de langue proprement catastrophique à certains égards, et notamment sur le plan grammatical. C'est là le constat le plus alarmant que le jury ait à faire sur l'ensemble de cette session.

Vocabulaire

Des erreurs fréquentes sur le lexique de base de l'exercice ont été relevées encore cette année, et ce dès l'introduction. Le vocabulaire permettant de préciser la nature des documents susceptibles d'être proposés à l'étude des candidats est trop peu maîtrisé, ce qui n'est pas acceptable après deux ans de préparation : **a graphic*, **a photographic*, **a photographie*, confusion *photography/photograph*, **a sondage*. Les mots de liaison sont souvent mal employés : confusion *hence/thus*. En outre, l'on attend à ce niveau un répertoire de verbes de parole ou d'opinion plus étoffé que les simples verbes *say*, *speak about* et *tell*.

Des confusions ou erreurs dommageables, car conduisant à des faux-sens ou contresens parfois très gênants, ont également été relevées : **they rape our privacy*, *actual/current*, *a society/a company*, *tech companies/the media*, *policy/politics*, *survey/surveillance*, *civilians/citizens*, *organism/organisation*, *consist of/consist in*.

L'orthographe a une importance capitale et ne doit en aucun cas être négligée par les candidats : *Americans* prend une majuscule, *a means* prend un S, *lack* ne doit pas être confondu *lake* et *poll* ne doit pas être confondu avec *pool* ou *pole*.

Enfin, l'on rappellera que l'acronyme GAFAM ou GAFAM, communément admis en français, est très peu usité en anglais, qui lui préfère l'acronyme *FAANG* ou *FAAMG* dans le contexte financier, et qui fait plus généralement référence à ces entreprises avec la locution « Big Tech » ou « tech giants ».

Grammaire et syntaxe

Parmi les erreurs grammaticales les plus gênantes, l'on trouve de nombreuses constructions verbales erronées, qui témoignent parfois de certaines confusions, mais aussi parfois d'une absence de maîtrise de la syntaxe de la phrase simple en anglais.

- Confusion actif/passif : **a web article writes by Kalev Leetaru*
- Confusions sur les aspects : **it is saying by document 5, *it is says by document 5*
- Accords verbaux: **we do not knows*
- Auxiliaires modaux : **this will focused on*
- TO n'est jamais suivi d'un verbe conjugué : **to stops the collaboration*
- Utilisation excessive de l'aspect BE + -ING pour faire référence aux documents : **document 1 is talking about 9/11*

Le jury déplore également la maîtrise aléatoire de l'expression du temps, notamment du passé, et en particulier les erreurs portant sur l'utilisation du *present perfect*, qu'il était nécessaire d'employer pour mettre en regard les deux temporalités dont il était question dans le dossier :

- **since 2001, there is a search for private information, *since 2001, it became a race*

Concernant le domaine nominal, les erreurs fréquentes ont porté sur :

- la détermination : **USA, *the privacy, *the security, *in one hand, *the document 1;*
- les noms dénombrables et indénombrables, toujours les mêmes d'une session à une autre : **data are collected, *a lot of datas, *our informations, *the medias*
- les pronoms : confusion *they are/there are*, confusion *this/these*, reprise de *the state* par *he Style*

Comme lors des sessions précédentes, le jury a relevé l'utilisation maladroite, excessive et souvent erronée de la première personne du pluriel. Les candidats doivent absolument privilégier des formes plus impersonnelles, notamment la voix passive, et se garder de recourir aux formulations suivantes : *we will see that..., when we think about it.*

CONCLUSION

Nous ne pouvons qu'une fois encore attirer l'attention sur la maîtrise de la langue, ne serait-ce que des bases grammaticales, qui sont malmenées d'année en année. Il est inutile que les candidats apprennent pléthores d'expressions toutes faites si les bases grammaticales (accord sujet verbe, temps) ne sont pas maîtrisées. Les candidats et les candidates faisant preuve d'un bon niveau d'anglais ne doivent pas, quant à eux, faire l'impasse sur la méthodologie. De bonnes copies en langue sont parfois pénalisées parce que leur synthèse reste trop en surface, alors que l'on se doute que les documents ont été bien compris. Comme chaque année cependant, nous nous réjouissons de trouver quelques bonnes copies alliant une langue riche et une compréhension manifeste de tous les enjeux du dossier.

ARABE

PRESENTATION DU SUJET

Les cinq documents, qui constituent le corpus proposé à l'étude à la session 2022, donnent une idée générale sur le contexte de la presse écrite arabe à l'épreuve de la pandémie de Covid-19.

Ainsi l'article 1, intitulé *Comment les médias arabes ont-ils réagi face à l'épidémie de la Covid ?*, évoque le traitement médiatique de cette crise et le rôle joué par les réseaux sociaux dans la propagation de la désinformation sur la pandémie, particulièrement mise en évidence en 2020. Néanmoins, sous le prétexte de combattre les informations fallacieuses, de nombreux pays en ont profité pour museler les journalistes.

L'article 2, *La presse en temps de Coronavirus, entre professionnalisme et abus contre la liberté de la presse*, souligne ces atteintes qui concernent principalement des pays entravant déjà la libre circulation de l'information. Par conséquent, les journalistes, qui ont vu leurs conditions de travail changer du tout au tout, ont dû s'adapter pour continuer de travailler.

L'article 3, *La presse en temps de Coronavirus, travail à distance et "WhatsApp" pour communiquer*, évoque le recours au télétravail comme solution miracle pour sauver l'activité économique des médias. En effet, tous les titres de presse ont enregistré un effondrement de leurs ventes papiers. Dans plusieurs pays arabes, des publications ont fermé, d'autres ont dû être suspendues pour laisser place aux modèles numériques. Le secteur de la presse a donc subi deux crises. D'abord la crise sanitaire, qui a considérablement ralenti l'activité des médias dans leur version papier au profit du numérique. C'est ce qui ressort du document iconographique 4, intitulé *Coronavirus et l'accélération du déclin de la presse papier*. À cela s'est ajoutée une deuxième crise : les restrictions à la liberté de circulation ont rendu plus difficile la circulation des journalistes et la diffusion des informations par ceux-ci, tandis que les mesures de lutte contre la désinformation ont eu de profondes répercussions sur ce que les médias – presse écrite, audiovisuelle et numérique – peuvent publier, comme on peut le voir dans le dernier document iconographique intitulé *Le recul de la liberté d'expression dans la presse arabe pendant la pandémie de Covid-19*.

REMARQUES GENERALES

Nombre de candidats : **9**

La note maximale obtenue : **16,8**

La note minimale obtenue : **10**

Moyenne : **13,11/ 20**

Ces résultats bien satisfaisants révèlent que les candidats sont au fait des attentes et exigences du concours. Aucun candidat n'est tombé dans le hors sujet complet ou n'a présenté un travail illisible ou incohérent.

Le jury tient à saluer le travail des professeurs qui ont su développer ces compétences chez leurs élèves, les accompagner dans l'apprentissage exigeant de l'analyse objective et de la compétence argumentative et surtout susciter ce goût pour la lecture des articles de presse arabophone dont le dossier de synthèse donne toute la mesure.

Cette année, neuf candidats se sont penchés sur ce dossier de synthèse pour en faire apparaître les nuances, confronter les documents et mettre en cohérence une argumentation qui montre comment le choc de la pandémie a bousculé le rapport à l'information tout en ayant des conséquences substantielles sur la liberté de la presse dans le monde arabe.

La question posée constitue un parcours de lecture dans le dossier. Les compétences linguistiques, analytiques et méthodologiques des candidats leur ont permis, dans l'ensemble, de proposer des

interprétations pertinentes et de rendre manifestes des qualités de rédaction, de structuration et de restitution des idées principales.

Titre et nombre de mots

Un candidat n'a pas donné de titre à sa production. Les autres candidats ont réussi à trouver des titres à leurs synthèses qui soulignent la portée générale protéiforme du dossier. Il est nécessaire de s'atteler à trouver minutieusement un titre pertinent à sa synthèse. Cela montre la capacité des candidats à synthétiser et à percevoir le principal et l'essentiel.

Tous les candidats ont effectué le décompte des mots de leurs synthèses.

Problématique

La plupart des candidats ont réussi à trouver une problématique qui met en évidence l'état de la presse arabe et son sort au temps de la pandémie de Coronavirus. Une minorité de candidats a proposé des problématiques partielles : *L'impact de la pandémie et des mesures qui en découlent sur la liberté d'expression.*

Quatre candidats ont proposé une problématique mal explicitée. Cela s'est traduit par :

- Une synthèse dont la restitution est complète mais les idées sont juxtaposées, mal hiérarchisées et mal articulées.
- Une synthèse décousue marquée par les redites et la redondance.
- Une synthèse mal organisée et paraphrastique.

Les notes de ces synthèses oscillent entre 10 et 12. Il est impératif de construire la synthèse autour d'une problématique. Le degré de pertinence et de la justesse de la problématique induit par la suite la cohérence et la complétude de la synthèse dans son ensemble.

Restitution

La restitution doit concerner *stricto-sensu* les idées et les éléments mentionnés dans le corpus. Cinq copies seulement ne recèlent aucune idée extérieure aux 5 documents du dossier. Le reste des copies s'empêtre parfois, à divers degrés, dans des considérations étrangères au corpus. Le volet *restitution* est la lacune notable de ces copies. Il nécessite la plus grande vigilance de la part des candidats pour contrer leur subjectivité et leur penchant à s'immiscer dans le schéma intellectuel d'autrui. L'exercice de la synthèse exige la plus grande neutralité.

Langue

Nous n'allons pas dresser une taxinomie des erreurs linguistiques commises par les candidats. Nous renvoyons au rapport de la session 2020 puisque, d'une année à l'autre, les erreurs restent *grosso-modo* identiques.

Nous tenons juste à souligner que la copie qui a reçu la note la plus basse est celle qui est écrite dans une langue particulièrement défectueuse au point que certains passages sont difficilement lisibles. La langue, comme le soulignent les rhétoriciens arabes, est le sens. Quand l'accès au sens est entravé par la qualité de la langue, cela nous incite à exhorter les candidats à accorder la plus grande importance à la langue qu'ils manient le jour du concours même s'il n'est nullement question de dissocier le contenu de la forme ou de prévaloir l'un au détriment de l'autre.

CONCLUSION

Bien que les prestations des candidats donnent globalement satisfaction, il est opportun que les futurs candidats redoublent de vigilance pour choisir la problématique appropriée, veillent à restituer fidèlement le contenu du dossier et soignent la qualité de la langue pour produire un récit clair et cohérent. L'amélioration des résultats des futurs postulants arabisants est à ce prix.

ESPAGNOL

PRESENTATION DU SUJET

Le dossier d'espagnol LVA 2022 abordait la question de la citoyenneté à travers les mondes virtuels. 18 candidats ont composé cette année. La moyenne des copies est de 13.

Le lot de copies était assez homogène, les notes allant de 7 à 19. 15 copies ont obtenu une note supérieure à 10 et 3 copies ont eu moins de 10.

Langue

Malgré quelques écueils, on constate cette année que le niveau de langue est beaucoup plus soutenu : moins de fautes de conjugaisons, une syntaxe plus fluide, un vocabulaire riche et pertinent sur le sujet notamment dans les meilleures copies.

Toutefois, au niveau grammatical, nous avons constaté bon nombre d'erreurs de base :

- Permettre **algo**
- Des erreurs d'accentuation : *decidió* (quand il s'agit de la 3^{ème} personne du prétérit), *cómo* (quand il s'agit d'un interrogatif indirect), *un joven/jóvenes*
- Des erreurs d'accord entre sujet/verbe, entre substantif/adjectif
- De genre : **LAS** redes sociales
- *No solo ... **SINO** también*
- De prépositions : Servir **PARA**, acercarse **A**, participar **EN**
- De formation des adverbes en espagnol : *igualmente, recientemente, instantaneamente*
- Le A+ COD de personne: *la foto representa **A** una persona, vemos **A** un hombre*

Au niveau lexical, nous avons remarqué un lexique pauvre notamment en matière de connecteurs logiques. « *asimismo* » « *después* » ont très souvent été répétés. Il serait bon d'enrichir son vocabulaire et varier les tournures utilisées.

De nombreux barbarismes ont vu le jour dans un certain nombre de copies: « *respectar* », « *los sondajes* », « *symbolar* », « *gañar* ».

Difficultés de méthodologie

Chaque année, on note que la difficulté majeure de l'exercice de synthèse reste la mise en cohérence des documents, l'organisation des idées et les liens à faire entre les arguments. La synthèse n'est pas un résumé de chaque document mais une réflexion à construire à partir de chacun d'eux. Il est également conseillé de soigner les transitions, souvent oubliées.

Reformulation

On a constaté cette année que certains candidats avaient fait une lecture superficielle des documents. À ce sujet, le document 5 a souvent été peu ou pas traité. Sa description était indispensable et son sens avait toute sa place au sein de la synthèse. Par conséquent, on attend du candidat qu'il soit capable de s'appropriier les grandes idées du texte et soit capable de les reformuler à sa manière en utilisant un vocabulaire riche et varié ainsi qu'une syntaxe complexe.

Décompte des mots

Cette année, 4 candidats sur 18 ont reçu des malus car le comptage des mots était erroné. Nous soulignons le manque d'honnêteté et nous invitons les candidats à respecter cette consigne en faisant preuve de bonne foi.

Pour rappel, cet exercice est calibré dans un but d'équité mais également pour mesurer la capacité des élèves à comprendre, s'imprégner des documents, réfléchir autour d'un thème en particulier ; le projet final étant rédiger une synthèse qui comprend entre 450 et 500 mots. D'où l'importance de respecter ce paramétrage.

Titre

Cette année, on note que les conseils sur le titre ont été pris en compte. De belles prises de risque et des tentatives plutôt originales ont été soulignées. Nous félicitons les candidats. Néanmoins, les titres dont la longueur vaut une phrase ou au contraire un seul mot comme « el ciberactivismo » (qui plus est, mal orthographié) sont à proscrire car ils n'apportent aucune plus-value à la synthèse.

1 candidat n'a pas écrit de titre. 1 candidat a repris la problématique du corpus en guise de titre.

Il est important de rappeler aux candidats que ce titre est important à plusieurs niveaux :

- Il définit la capacité du candidat à synthétiser l'idée principale du corpus.
- Il doit éveiller la curiosité du correcteur.
- Il fait état du potentiel créatif du candidat.

Problématique

5 candidats sont parvenus à reformuler habilement la problématique. La majorité des candidats se sont contentés de copier celle proposée sur le dossier. Reformuler ne signifie pas recopier la problématique en la synthétisant comme « ¿cómo ser un ciudadano conectado ? ». Cet exemple prouve le manque de distance flagrant par rapport à la question posée : le candidat se contente de résumer l'idée principale.

L'exercice de la formulation de la problématique permet de juger la capacité du candidat à prendre du recul par rapport à celle qui est donnée sur le corpus en guise de « guidage » et à démontrer sa force d'argumentation et sa qualité d'interprétation.

Structure du devoir

Les introductions les plus concises ont été valorisées : une brève présentation des documents (et de leur nature), une reformulation de la problématique et une annonce de plan. Attention à bien respecter cet ordre dans un souci de cohérence et de logique.

Le plan permet au correcteur de comprendre l'objectif poursuivi par le candidat. Il a souvent été oublié.

Le développement de la synthèse doit mettre en lumière les différents documents à partir des divers arguments relevés. Force est de constater que quelques candidats ont choisi de faire un résumé des documents proposés. Pour rappel, le corpus sert de base de réflexion à partir d'un thème précis. Il est important de bâtir une argumentation précise : les idées doivent s'enchaîner de manière logique et pertinentes. La fluidité et cohérence des idées mises en valeur par des connecteurs logiques sont très appréciées lors de la lecture et correction. Un argumentaire ne se décline pas forcément en 3 parties, encore faut-il que ces 3 parties fassent sens. Il est important de privilégier la pertinence et l'équilibre des arguments à la quantité.

Les conclusions ont été, pour la plupart, simples et concises. Aucun point de vue n'a été suggéré. On déplore, malgré tout, les conclusions qui s'organisent sous forme de « prise de notes » par des tirets ou par 1)2)3). La conclusion est un exercice de style qui se doit d'être respecté et rédigé en bonne et due forme car elle parachève le travail établi jusqu'ici.

Suggestion de plan

- 1) Una nueva forma de compromiso: el ciberactivismo

- Las nuevas plataformas
 - Objetivo: Denunciar
 - Difundir y transmitir
- 2) Los peligros de las redes sociales y sus límites.
- El riesgo del ciberacoso
 - El riesgo de propaganda
 - ¿Demasiada libertad? (cf. Los haters)

ITALIEN